

Information municipale Covid 19

Réouverture des services et modalités de distribution de masques à la population

Madame, Monsieur,

Depuis la mi-mars, pour faire face à l'urgence de santé publique, des mesures exceptionnelles ont été prises qui ont conduit à la fermeture anticipée de la station, de la crèche, des écoles, etc. Des mesures de confinement ont été appliquées pour freiner la propagation du virus.

Dans ce contexte de crise, les services de la Commune ont été mobilisés afin d'assurer la continuité de service et des mesures d'accompagnement mises en œuvre en direction des personnes vulnérables et fragiles.

Le Premier Ministre a présenté le 7 mai le plan du Gouvernement de sortie progressive du confinement à partir du 11 mai.

La Commune a préparé la reprise d'activité avec les différents services et partenaires concernés, Maison de l'Enfance pour la crèche halte-garderie, équipe enseignante, présidente de l'Association des parents d'élèves pour l'école publique du Chinaillon, AFR pour la restauration scolaire. Des échanges ont également eu lieu avec la direction de l'école privée Saint-Jean Baptiste.

Concernant la crèche, celle-ci rouvre dès le 11 mai avec :

- des effectifs réduits (limités à 10 enfants maximum par groupe). Les locaux permettent l'accueil en simultané de 3 groupes constitués par tranches d'âge ;
- l'accueil prioritaire des enfants dont les 2 parents travaillent ou famille monoparentale.

Les enfants reprennent le chemin de l'école avec une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et la distanciation physique, dans le strict respect du protocole sanitaire national.

L'école publique du Chinaillon accueille les enfants le 12 mai :

- reprise des cours à partir de la grande section de maternelle,
- maximum de 13 élèves par classe,
- restauration scolaire avec un maximum de 10 élèves.

L'École Saint Jean Baptiste accueillera les élèves à partir du 14 mai :

- reprise des cours en classe par demi-groupe (12 enfants maximum par classe),
- pas de scolarisation des maternelles dans l'immédiat, réexamen possible pour le 2 juin,
- restauration scolaire,
- possibilité de transport scolaire sous conditions d'un minimum d'effectif.

Les enfants continueront à bénéficier à la maison d'un enseignement avec les mêmes contenus et apprentissages.

La Mairie est rouverte au public à partir du 12 mai aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30 à l'exception du mercredi après-midi. La communication avec les services par téléphone ou mail doit rester privilégiée.

Pour toute demande particulière, il est impératif de prendre au préalable rendez-vous par téléphone au **04 50 02 78 20** ou mail info@mairielegrandbornand.com

Nous avons encore peu d'éléments sur les possibilités et modalités d'ouverture des équipements de loisirs en vue de la saison estivale. Vous pourrez trouver, le moment venu, l'information sur nos différents supports de communication : site internet mairielegrandbornand.com et [page Facebook](#).

La Commune a commandé mi-avril 3 000 masques grand public en tissu, dont 400 pour les enfants, afin de doter chaque habitant d'un masque en complément de l'opération initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes « 1 masque par habitant ».

En attendant de les recevoir, la Commune a initié la confection de masques artisanaux à destination de la jeunesse afin que chaque enfant ou adolescent puisse bénéficier d'au moins un masque avant le 11 mai.

Cette opération a été possible grâce à la participation de plus d'une trentaine de couturières bénévoles qui les ont confectionnés au cours de 3 ateliers à l'Espace Grand-Bo ou à domicile. Nous les remercions vivement.

Les enfants de primaire, collégiens et lycéens qui n'auraient pas retiré leur masque peuvent encore le faire auprès de l'accueil de la Mairie.

Soulignons également, l'initiative citoyenne de Grand'Bo Solidaire qui a confectionné des masques tissu grand public. N'hésitez pas à les contacter.

Modalités de distribution des masques :

Les masques commandés (Région et Commune) devraient être livrés entre cette semaine et la semaine prochaine.

La distribution de ces masques sera effectuée par les élus et bénévoles **directement dans vos boîtes aux lettres**.

Pour faciliter cette intervention, nous demandons à chaque foyer d'apposer d'ores et déjà sur sa boîte aux lettres le nombre d'adultes et enfants (moins de 12 ans) vivant sous son toit. Les enfants de plus de 12 ans sont comptés dans la catégorie adulte.

Le port du masque ne remplace pas les gestes barrières et ne doit pas vous empêcher de maintenir les distances. Nous savons tous la dangerosité et le caractère extrêmement contagieux du COVID 19.

Je compte sur votre civisme pour continuer, comme vous le faites depuis bientôt deux mois, à vous protéger et à protéger les autres, notamment les plus fragiles.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE

